# NOTE D'INFORMATION

## **FCP CMR EQUITIES**

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas ETTIOUI

Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20175 en date du 25/11/2020.



## ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination	et	signature

### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



# I- CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP CMR EQUITIES

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038218

Date et référence de l'agrément : 10/07/2020, GP20074

- Date de création : 26/07/2018

Siège social : 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc

Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12** 

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL

Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI

- Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire sise 101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca représentée par M. Othmane TAJEDDINE (DGA Marchés

des Capitaux et investissements Groupe)

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes : KPMG représentée par Fouad LAHGAZI

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions

- Indice de référence : Le MASI rentabilité brut publié quotidiennement par la Bourse des Valeurs de Casablanca + 100 points de base.

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir au souscripteur, à moyen terme, un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égale à son indice de référence.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 60 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidité, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

Actions cotées à la bourse de Casablanca;

- Droits d'attribution ou de souscription;
- -certificats d'investissement;
- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'état;
- Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Durée de placement recommandée : 2 ans et plus
- Souscripteurs concernés : Institutionnels Caisse Marocaine des Retraites -CMR.

### III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : 01/10/2018
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, chaque jour ouvré ou, Si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats: capitalisation entiére, A la fin de chaque exercice social le fonds procède à la capitalisation intégrale des résultats. Les intérêts sur titres de créance seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP : nuls.
  - Commission de rachat maximale :



- Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP : nuls.
- Cas d'exonération :
  - o néant.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
- Prestation de VALORIS MANAGEMENT	Valoris Management recevra: Frais de gestion fixes: Rémunération fixe telle que définie dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables: Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence retenu selon la formule suivante: Frais de Gestion Variables = [taux des Frais de Gestion Variables (tel que défini dans le Mandat de Gestion)*(performance de l'OPCVM - performance de l'indice de référence) * actif net moyen De l'OPCVM sur la période d'observation].
-(6) Maroclear (droit d'admission trimestriels)	Selon les conditions en vigueur
-(5) Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3 600,00 Dh HT
-(4) Commission Dépositaire	0,015% HT
-(3) Commission AMMC	0,025% HT
-(2) Commissaire aux comptes	25 000,00 Dh HT
-(1) Frais de publications	Selon la tarification du journal

